

MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE
Phase interacadémique : rentrée 2024
CALENDRIER

Du 6 au 29 novembre 12h00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil téléphonique des candidats à une mutation au : 01 55 55 44 45 du 6 novembre au 29 novembre 2023 04 72 80 64 80 à partir du 30 novembre 2023
Du 8 au 29 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Début de la saisie des demandes de participation à la phase interacadémique via I-Prof (www.education.gouv.fr/iprof-siam) ➤ Publication des postes spécifiques nationaux (SPENAT) et des postes à profil (PoP) vacants
15 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunion d'information « les grandes lignes du mouvement interacadémique » à partir de 17h30 en visioconférence
29 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin de saisie Inter (fermeture de SIAM)
A partir du 30 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Téléchargement des confirmations individuelles de demande dans l'application SIAM (inter/SPEN/POP)
1er décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remontée à l'administration centrale des candidatures aux postes SPENAT et POP. <p style="text-align: center;">Aucune candidature sera prise en compte en dehors de SIAM.</p>
8 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Date limite de dépôt sur le site dédié « Colibris » des confirmations, accompagnées des pièces justificatives ➤ Date limite de dépôt sur le site dédié « Colibris » des demandes formulées au titre du handicap
Du 16 décembre au 8 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Postes spécifiques : saisie des avis par les chefs d'établissements et les corps d'inspection
15 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Postes spécifiques : remontée des avis à l'administration centrale
17 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Affichage des barèmes sur I-Prof SIAM : www.education.gouv.fr/iprof-siam
du 17 janvier au 30 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A compter de l'affichage des barèmes vérifiés et calculés par l'administration toute demande de rectification sera déposée sur le site dédié « Colibris » jusqu'à la veille de la date de fin d'affichage des barèmes.
31 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin de l'affichage des barèmes ➤ Remontée des barèmes au ministère
9 février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Date limite de demande tardive de participation et d'annulation au mouvement
6 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Résultats – phase interacadémique, mouvements spécifiques nationaux (SPENAT) et postes à profil (PoP)